



# BULLETIN D'INFORMATION

## DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 21 juillet 2015

### C'EST GRAVE DOCTEUR ?



La direction du GHER a présenté son bilan social pour l'année 2014 en comité technique d'établissement du 29 juin dernier.

Nos camarades de la CGTR se sont abstenus lors du vote sur ce « bilan social » et pour cause :

Fin 2014 il existait encore au moins 30% de CDD et la durée pour avoir accès à la stagiairisation s'est allongée de quatre ans. Malgré les déclarations de la direction sur la résorption de l'emploi précaire, les CDD ont augmenté de 11,44% (en équivalent temps plein) moyen annuel, et de 11,55 % en masse salariale.

L'absentéisme long qui a augmenté sensiblement et régulièrement inquiète la CGTR qui note aucune analyse ni explication de la part du GHER ; l'absentéisme des salariés de plus de 55 ans pour motif médical a augmenté aussi, passant 17,89

jours en 2012 à 22,04 jours en 2014 ; le nombre de congés suivant arrêt maladie du personnel non médical a augmenté de 47,46% et le nombre de jours pour maladie professionnelle de 53,67%.

Mais il n'y a pas d'effets sans causes : les heures supplémentaires ont explosé en même tant que les conditions de travail se sont dégradées.

Et le comble pour un établissement de soins : il n'y a eu que 30 visites médicales obligatoires en 2012, 84 en 2013, 80 en 2014 pour environ 700 salariés ! Quant aux réunions du CHSCT : 8 en 2014 en pareille situation !

La situation financière de l'établissement ne se porte guère mieux que celle des salariés qui y travaillent : elle est toujours dans le rouge. Et nos camarades craignent que l'une et l'autre empirent.

Résultats des examens : bilan globalement négatif pour le GHER !

Les gestionnaires du GHER, direction et membres du conseil de surveillance, méritent un vrai traitement de choc de la part des salariés et de la CGTR !

### TAK TACLÉ PAR DES EMPLOYÉS EN CONTRATS D'AVENIR

La Caisse des écoles de la commune du Tampon vient d'être condamnée par le tribunal des Prud'hommes de Saint Pierre à verser à 70 jeunes en Contrats d'Avenir 37 252 euros chacun, soit 2,6 millions d'euros au total, en guise d'indemnité pour cause de rupture de contrat sans cause réelle et sérieuse. Et toc !

Leur employeur, le maire André Tien Ah Koon, avait justifié l'arrêt de leurs contrats l'an passé en expliquant qu'il fallait partager les temps de contrat entre tous les demandeurs d'emplois.

Les jeunes concernés, qui travaillaient au soutien scolaire, lui avaient répondu que cette décision était contre productive du point de vue des intérêts des élèves, mais allait même à l'encontre de l'objectif officiel des Contrats d'Avenir qui était de contribuer à insérer les jeunes en difficulté dans la vie active.

L'obstination et le mépris de ce patron politicien les a privés de cette possibilité, mais ce dernier s'est retrouvé face à la détermination de ces jeunes qui viennent de lui administrer un revers, même si leur victoire n'est pas définitivement acquise car la Caisse des écoles a décidé de faire appel.

### ROBERT PEUGEOT SE TAILLE UNE PART DE LION SUR LE DOS DES TRAVAILLEURS

Selon le journal « Le Point », Robert Peugeot, ancien dirigeant de PSA touche depuis 2014 une retraite « chapeau » de 155 000 euros par an alors qu'il a quitté l'entreprise avant l'âge de la retraite !

Par un « tour de passe -passe » monsieur Peugeot a pu percevoir sa retraite sur-complémentaire en se fagotant un statut sur mesure : son contrat de travail a été officiellement « suspendu » et non rompu.

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Rien de plus facile pour ce rejeton d'une famille riche à milliards qui dirige aussi la société d'investissement FFP qui gère une partie de la participation de la famille dans PSA.

Le dicton « on n'est jamais mieux servi que par soi-même » est on ne peut plus vrai chez les capitalistes !

Par contre, les milliers de salariés de PSA qui se sont fait exploiter toute leur vie durant pour engraisser les actionnaires du groupe, qui ont été licenciés comme à Aulnay, n'ont pas eu droit au même traitement.

Pour eux, ça a été « la porte » avec des pensions de retraite misérables.

Grrrr ! De quoi rugir de colère !

## **LES TRAVAILLEURS NE DOIVENT PAS SERVIR DE VARIABLES D'AJUSTEMENT !**

La baisse des dotations de l'État allouées aux communes commencent à se faire sentir sur les budgets des familles des travailleurs.

Plusieurs municipalités (regroupées dans les communautés de communes, CIREST, CIVIS, CINOR etc.) ont voté l'augmentation des frais de transports scolaires, voire l'instauration de ces coûts là où c'était gratuit.

Les parents devront déboursier des sommes de 60 ou 80 euros par an par enfant pour faire transporter leurs marmailles.

D'autres hausses ont été décidées ou sont dans les tiroirs des élus des collectivités comme celles des impôts locaux, des taxes sur l'assainissement pour soi-disant compenser les diminutions des versements de la part de l'État.

Comme toujours, les communes font supporter le manque à gagner par la population au lieu de se retourner contre le gouvernement. Pire, certains élus votent dans d'autres assemblées où ils siègent, sans broncher, des lois et des décisions pour faire des cadeaux par milliards aux capitalistes avec l'argent public.

Pour la CGTR il n'est pas question que les travailleurs et leurs enfants payent toujours plus pour que l'État continue à remplir les poches des patrons.

L'argent de nos impôts doit servir à assurer des services publics gratuits et de qualité.

## **ATTITUDE DÉSINTÉRESSÉE...**

Le député-maire Thierry Robert se pose en défenseur du BTP. Dans une tribune libre intitulée « *un choc de croissance créateur d'emplois est une nécessité absolue* » il voudrait sauver ce secteur « *pour redonner de l'emploi aux Réunionnais* ». Pour ce faire, il compte consacrer par exemple 30 millions d'euros d'aide régionale à la création de logements (contre 4,4 millions par an actuellement, dit-il) s'il est élu à la tête de la Région et en contrepartie d'une hausse de la LBU (Ligne budgétaire unique) de la part de l'État.

Monsieur Robert est-il si soucieux de la situation des travailleurs ou bien pense-t-il davantage aux retombées sous forme de profits pour les patrons du BTP et de l'immobilier...comme lui ?

Oui, monsieur le député-maire, il serait possible rapidement de créer les 30 000 logements sociaux qui manquent actuellement, mais en le faisant à prix coûtant sans enrichir les capitalistes du béton, en mettant en place un service public pour le logement sous le contrôle des travailleurs.

## **GRÈVE À AIR MADAGASCAR**

Une partie du personnel de la société Air Madagascar s'est mise en grève pendant un mois pour obtenir la démission de la direction de l'entreprise que les grévistes accusent d'avoir fait de mauvais choix stratégiques comme l'achat récent de plusieurs avions qu'ils considèrent comme un gouffre financier. Ils dénonçaient aussi le fait que leur direction n'a pas versé de cotisations aux caisses de retraites alors que les prélèvements sur leurs salaires ont bien été effectués.

Après deux semaines de grève, la direction d'Air Madagascar avait dû annuler tous ses vols et s'est retrouvée de fait dans une situation ingérable.

En réponse à la grève, elle a déclaré que celle-ci était illégale et a décidé de licencier quatre délégués syndicaux. Mais au lieu d'intimider les grévistes, cette décision n'a fait que renforcer leur détermination. Plusieurs dizaines de syndicats leur ont manifesté leur soutien dont la CGTR. Et finalement, lundi 6 juillet le directoire de la compagnie a annoncé qu'il démissionnait et levait les sanctions prises contre plusieurs techniciens dont le secrétaire du syndicat.

Ce recul a été considéré par les grévistes comme un recul important, même s'ils n'ont pas eu victoire sur toute la ligne.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68